

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU BEAUCERON

<b>Date création</b>	9 décembre 2004
<b>Entrée en vigueur</b>	dès notification aux communes fin décembre 2004
<b>Dates modifications statutaires</b>	13 décembre 2006 10 décembre 2009 23 octobre 2013 24 décembre 2013

**Composition :**

10 communes membres

	Populations	
	avec doubles comptes	sans doubles comptes
AUDEVILLE	184	181
AUTRUY-SUR-JUINE	729	717
CESARVILLE-DOSSAINVILLE	232	228
ENGENVILLE	541	527
INTVILLE-LA-GUETARD	129	127
MORVILLE-EN-BEAUCE	185	181
PANNECIERES	118	118
ROUVRES-SAINT-JEAN	301	290
SERMAISES	1 623	1 580
THIGNONVILLE	349	340
Total :	4 391	4 289

**Siège** 16 rue de Paris 45300 Sermaises  
02.38.39.72.92

**Durée** illimitée

**Ressources fiscales** FPU (DGFB).

**Conseil de communauté :**

**Président** James BRUNEAU, Maire de Sermaises

**3 Vice-Présidents** 1<sup>er</sup> VP : Dominique MAMEAUX , maire d'Engenville

2<sup>nd</sup> VP : Christophe-Jacquy FAURE, maire de Thignonville

3<sup>ème</sup> VP : Jean-François LE GOFF, second adjoint au Maire à Autry-sur Juine

**Représentation des communes** SOIT 25 DELEGUES COMMUNAUTAIRES.

AUDEVILLE	2
AUTRUY-SUR-JUINE	3
CESARVILLE-DOSSAINVILLE	2
ENGENVILLE	3
INTVILLE-LA-GUETARD	2
MORVILLE-EN-BEAUCE	2
PANNECIERES	2
ROUVRES-SAINT-JEAN	2
SERMAISES	4
THIGNONVILLE	3

## **Compétences obligatoires :**

### ***1° Aménagement de l'espace communautaire***

- schéma de cohérence territoriale et schéma de section.
- création, réalisation et gestion de zones d'aménagement concerté.
- constitution et gestion de réserves foncières en lien avec les compétences et les projets de la CC.
- élaboration, révision, suivi et animation de la Charte de Pays.
- étude et mise en place de systèmes d'information (SIG ; ...).
- élaboration de toute étude d'aménagement et de développement d'intérêt communautaire.

### ***2° Développement économique***

- étude, création, extension, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités économiques industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques.

-Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté :

Sont reconnus d'intérêt communautaire :

- toutes les actions réalisées dans le domaine économique situé en zone UI, IAUI et 2 AII du Plu de Sermaises

\* information, communication et promotion du territoire et de l'activité économique de la communauté, de son attractivité de ses entreprises.

\* suivi et animation de procédures et d'outils opérationnels de soutien au développement et à la restructuration du commerce et à l'artisanat.

\* mise en œuvre et/ou gestion avec l'ensemble des acteurs concernés des dispositifs contractuels de développement économique.

\* interventions conventionnelles dans le domaine économique pour l'attribution d'aides directes ou indirectes aux entreprises.

- actions de développement touristique :

\* toute opérations de communication d'initiative publique soutenue par au moins deux communes tendant à favoriser l'amélioration de l'accueil, l'information, la promotion et l'animation touristique de l'ensemble de la communauté.

\* actions visant à développer les filières touristiques, telles que le tourisme culturel, scientifique, l'accueil à la ferme, les sentiers et circuits à thème... dès lors que ces actions font l'objet de conventions avec le département et/ou la région et/ou une CC voisine.

3° Etude, réalisation et entretien d'équipements ou d'aménagements collectifs d'intérêt communautaire et aménagement de sentiers et circuits à thème d'intérêt communautaire : création entretien (débroussaillage et élagage) et signalisation.

Sont d'intérêt communautaire les équipements, les aménagements, les sentiers et les circuits à thème qui réunissent au moins 3 des critères suivants :

- *participer au développement ou à la promotion d'un équipement ou d'un site communautaire.*

- *contribuer à l'amélioration de l'accueil et/ou à l'animation touristique au sein de la communauté.*

- *avoir au moins un rayon sur le Pithiverais.*

- *être un aménagement que l'on ne retrouve pas dans toutes les communes de la CC.*

- *développer et diffuser une identité commune aux communes membres de la CC.*

### **Compétences optionnelles :**

#### ***1° Protection et mise en valeur de l'environnement***

- étude, création et gestion d'un SPANC.

- collecte et traitement des ordures ménagères

#### ***2° Voirie d'intérêt communautaire :***

- création, entretien et aménagement de la voirie d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des voiries appartenant aux communes et affectées aux besoins de la circulation routière avec la distinction suivante :

*. en agglomération :*

*\* les chaussées,*

*\* la signalisation de police horizontale, verticale et directionnelle,*

*\* les ouvrages d'art : ponts, tunnels, passerelles ;*

*\* Sont exclus la mise à niveau des tampons et des bouches à clés, les bordures, caniveaux et trottoirs.*

*- hors agglomération*

*\* les chaussées,*

*\* les accotements,*

*\* les fossés, l'assainissement des eaux pluviales, les talus de remblai et de déblai, les terres-pleins,*

*\* les aménagements de sécurité : les carrefours et giratoires, les îlots directionnels,*

*\* les équipements de sécurité : les arceaux, les glissières et l'éclairage,*

*\* les ouvrages annexes : les parapets et murs de soutènements des chaussées,*

*\* la signalisation de police horizontale, verticale et directionnelle,*

*\* les ouvrages d'art : ponts, tunnels, passerelles.*

*Voiries liées à l'activité économique :*

*\* Autruy-sur-Juine (rue du lotissement des Carpes, prolongement de la rue des Carpes)*

*\* Sermaises (rue de l'Europe, impasse de l'Europe, rue du Croc aux Renards, Chemin de la Motte)*

*\* Thignonville (rue de St Pierre, Chemin des Mérobes)*

*Il est précisé que les voies incluses dans les zones d'activités communautaires relèvent de la CC au titre de la compétence « développement économique »..*

### ***3° Equipements culturels et sportifs :***

- construction, extension maintenance et gestion des équipements sportifs et culturels.
- le gymnase sis à Semaises.
- les terrains de grands jeux sis à Sermaises.
- le terrain de sport sis à Autruy-sur-Juine.
- la bibliothèque sise à Autruy sur Juine,
- la bibliothèque sise à Sermaise.

### ***4° Action Sociale d'intérêt communautaire :***

- création, acquisition, aménagement et gestion de locaux résidentiels pour personnes âgées.
- animation en faveur des jeunes en milieu rural.
- mise en place d'un comité intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

Mise en place d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)

**5° Bâtiments scolaires**

- Construction et entretien des bâtiments scolaires et péricolaires des communes de la Communauté Sont déclarés d'intérêt communautaire la construction et l'entretien (y compris toutes les charges immobilières) ds bâtiments scolaires pré-élémentaires et élémentaires.

Sont également déclarés d'intérêt communautaire la construction et l'entretien des bâtiments assurant l'accueil des enfants scolarisés en pré-élémentaires, à l'occasion de leurs activités péricolaires, de restauration et de garderie ainsi que leurs parties communes et dépendances.